

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**D A T E :** Mardi, le 5 novembre 2019  
**H E U R E :** 19 h 30  
**L I E U :** Hôtel de Ville de Dunham

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M Pierre Janecek, maire  
MM. Kevin Mitchell  
François Tremblay  
Gaston Chamberland  
Léo Simoneau  
Jules Brunelle-Marineau  
Guillaume Brais, conseillers  
ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loïselle

---

### ADMINISTRATION

---

#### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**231-19** Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

#### ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

**232-19** Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois d'octobre 2019 soit  
accepté tel que rédigé.

Adopté.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question posée.

**Monsieur le maire fait un retour sur les questions du public de la dernière  
assemblée.**

#### COMPTES PAYABLES

**233-19** Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 5 novembre 2019, représentant  
des déboursés de 292 403,86 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits  
comptes, par les chèques # 36220 à # 36320 inclusivement.

Également résolu que les factures suivantes soient autorisées et payées :

- Les Entreprises Bourget Inc. .... 173 001,14 \$ (taxes incluses)  
(travaux de traitement de surface double sur diverses rues) ;
- Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. .... 100 698,19 \$ (taxes incluses)  
(travaux future rue du poste de la Sûreté du Québec) ;
- Ali Construction Inc. .... 18 755,66 \$ (taxes incluses)  
(travaux de pulvérisation de la chaussée chemin Godbout).

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles, sous réserve de  
transferts budgétaires à effectuer, aux fins de ces dépenses pour un montant total de  
147 240,71 \$, le solde des dépenses de 437 618,14 \$ ayant fait l'objet d'un certificat  
antérieur.*

## **SUIVI DES DOSSIERS**

---

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

## **ORGANISMES PARAMUNICIPAUX**

---

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

## **ADMINISTRATION — FINANCES**

---

### **APPROBATION DES TERMES DE L'ENTENTE AMENDEE RELATIVE AUX MODALITES COMPENSATOIRES POUR NUISANCES A L'ACCES ROUTIER (RANG SAINT-JOSEPH) AUX DEUX MUNICIPALITES HOTESSES DU SITE DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI (RIGMRBM)**

ATTENDU QU' une « Entente relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtesse du site de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Brome-Missisquoi » est intervenue entre la RIGMRBM et les Villes de Cowansville et Dunham, en juillet 2016, et amendée en août 2018 ;

ATTENDU QUE de nouvelles matières sont gérées au site de la RIGMRBM depuis la dernière modification de ladite entente ;

ATTENDU QUE, d'après ladite entente, le paramètre des tonnages doit être révisé en 2019;

ATTENDU QU' une étude du trafic routier sur le rang Saint-Joseph sera réalisée en 2020 ;

ATTENDU QUE les études suivantes ne sont pas prévues en 2020 :

- compensation relative à la gestion des installations des matières résiduelles ;
- étude du cycle de vie – réfection du rang Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE les paramètres suivants peuvent être modifiés en 2021 :

- la répartition et les montants de compensation, basés sur la prochaine étude du trafic routier et sur l'étude de compensation relative à la gestion des installations des matières résiduelles réalisée en 2015 (avec indexation) ;
- l'intégration de nouvelles matières ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 19-10-174 fut adoptée par le conseil d'administration de la RIGMRBM lors de la réunion extraordinaire du 29 octobre 2019 ;

Il EST :

**234-19**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu d'approuver les termes de l'« Entente amendée relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtesse du site de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Brome-Missisquoi » telle que déposée à la présente séance, incluant, entre autres, les modifications suivantes :

- le paramètre des tonnages pourra faire référence à tous types de matières pouvant être gérées par les opérations de la Régie ;
- la compensation sera basée sur les matières suivantes, tout en conservant le taux de compensation actuelle :
  1. matières résiduelles reçues pour élimination ;
  2. matériel de recouvrement journalier ;
  3. matières organiques provenant de la collecte de troisième voie ;

- le paramètre des tonnages sera révisé à chaque année ;
- le délai d'investissement par les deux villes hôtesse sera étendu à cinq ans.

D'approuver que la révision de ladite entente soit appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à partir de la réception d'une résolution approbative de chacune des quatre villes membres.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir avec la RIGMRBM.

Adopté.

#### **MODIFICATIONS AU REGLEMENT D'EMPRUNT N° 394-19**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt, et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de préciser la contribution financière des gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)* ;

En conséquence, il est :

**235-19**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que les modifications suivantes soient apportées au règlement d'emprunt n° 394-19 décrétant un emprunt afin de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)* :

#### **Ajout après le quatrième ATTENDU, dans le préambule du règlement, des ATTENDU suivants :**

ATTENDU QUE par sa lettre du 15 août 2019, le directeur général des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirme que, suite à l'approbation de la reddition de comptes, le MAMH pourra recommander à la SOFIL le versement additionnel de 451 542 \$ à la Ville de Dunham pour un montant total de 1 214 659 \$, montant cumulatif autorisé dans le cadre du *programme TECQ 2014-2018* ; lettre jointe au présent règlement comme **annexe C** ;

ATTENDU QUE par son courriel du 24 septembre 2019, la Direction générale des infrastructures informe la Municipalité qu'elle a approuvé la reddition de comptes finale soumise dans le cadre de la *TECQ 2014-2018* ; courriel joint au présent règlement comme **annexe D** ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2019, la Municipalité a reçu le versement final de 319 691,89 \$ représentant la balance de la contribution financière du gouvernement du Canada prévue dans le cadre du programme *TECQ 2014-2018*, incluant la retenue (**annexe E**).

#### **Modification de l'article 6 pour se lire comme suit :**

#### **ARTICLE 6**

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la contribution du gouvernement du Canada dans le cadre du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*, **représentant un montant de 859 979 \$.**

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, dont notamment la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du *programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)*, **représentant un montant de 354 680\$**. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Adopté.

#### **PERMANENCE JORDAN DE LA MARE**

**236-19**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la permanence d'emploi soit accordée à Monsieur Jordan de la Mare en date du 3 novembre 2019 et que son salaire horaire soit porté à 21,959 \$, avec les avantages sociaux offerts par la Municipalité (REER collectif et assurance-groupe).

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 141, ainsi qu'aux postes de contribution de l'employeur s'y rapportant.*

#### **EMBAUCHE SAISONNIER VOIRIE**

**237-19**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que Monsieur André Daudelin soit embauché comme employé saisonnier au service de voirie et travaux publics pour une durée approximative de 20 semaines, à raison de 40 heures par semaine, à un taux horaire de 20 \$.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 141, ainsi qu'aux postes de contribution de l'employeur s'y rapportant.*

#### **REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

**238-19**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le remboursement de taxes municipales suivant soit effectué :

6793-55-0491 ..... 53,75 \$ (facturation d'un bac vert supplémentaire par erreur)  
Madame Claire Drouin  
Monsieur Roger Garneau  
223, chemin de la Grande-Ligne

Le tout selon le document préparé par le trésorier à cet effet.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 13000 896 et 02 13000 992.*

## **VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS**

---

### **ENTRETIEN HIVERNAL CHEMINS ST-IGNACE ET PILON**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

- 239-19** et unanimement résolu que l'offre de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge pour l'entretien d'hiver, soit le déneigement et l'épandage de sel ou abrasifs (incluant les matériaux), pour la portion du chemin St-Ignace sur le territoire de Dunham - 1,6 km - entre la limite de Dunham et St-Ignace et le 10<sup>e</sup> rang, ainsi que pour la portion du chemin Pilon entre la fin du 1<sup>er</sup> rang à St-Ignace et le 10<sup>e</sup> rang à Dunham - 2,6 km -, au taux de 4 375 \$/kilomètre pour la saison 2019-2020 soit acceptée.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 443 pour la portion relative au mois de décembre 2019.*

### **ENTRETIEN HIVER SECTEUR 2 - SAISON 2019-2020**

- 240-19** Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que les services de la firme Excavation Dominic Carey Inc. soient retenus pour effectuer le déneigement et épandage d'abrasifs pour une longueur de 19,7 kilomètres de chemins dans le secteur 2 (partie Selby, Abbot's Corner, Grande-Ligne, Russell, Jordan, partie Dymond, McCullough, Strobl) pour la saison d'hiver 2019-2020 à 2 200 \$ du kilomètre, plus taxes. Les abrasifs seront fournis par la municipalité.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 443 pour le versement de décembre 2019.*

## **URBANISME**

---

### **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM 19-06 ET PIIA 19-01 – 105-109, RUE BRUCE – 9033-8120 QUEBEC INC. A/S BENOIT DAIGLE**

- 241-19** Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM 19-06 et au PIIA 19-01 de 9033-8120 Québec Inc. A/s Benoit Daigle, visant l'agrandissement du bâtiment principal à un mètre de la ligne latérale de la propriété en dérogation avec l'article 27 du règlement de zonage 243-03 qui prévoit une marge latérale minimale de 2,75 mètres.

La façade du bâtiment sera en brique et le côté en tôle.

Adopté.

## **ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **REPLACEMENT GENERATRICES STATIONS DE POMPAGE PR1 ET PR5 RESEAU D'EGOUT**

- 242-19** Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que tel que prévu au budget 2019, un montant maximal de 50 000 \$ soit autorisé pour le remplacement de deux génératrices aux stations de pompage PR 1 et PR 5 du réseau d'égout sanitaire au lac Selby.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10410 760.*

## **SPORTS ET LOISIRS**

---

### **SENTIERS DE RAQUETTES**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

**243-19** et unanimement résolu qu'un montant de 3 000 \$ soit autorisé pour l'organisation et l'entretien des sentiers de raquettes pour la saison 2020.

Adopté.

## **CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE**

---

### **MARCHE DE NOËL 2019**

**244-19** Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu qu'un montant de 2 000 \$ soit autorisé pour l'organisation du Marché de Noël des Pas Pressés.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 990.*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS**

---

### **FORMATION**

**245-19** Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que les montants suivants soient autorisés pour les formations ci-dessous pour le service incendie :

- formation maintien compétences sauvetage sur glace ..... 3 050 \$ ;
- formation feu et désincarcération de véhicule électriques..... 1 500 \$.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 22000 454.*

### **ACHATS**

**246-19** Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que les achats suivants soient autorisés pour le service d'incendie :

- lumières de scène ..... 1500 \$ ;
- injecteurs de mousse ..... 885 \$.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10220 760.*

## **SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS**

### **TRANSFERT DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF À LA FONDATION DU MAIRE DE DUNHAM**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

**247-19** et unanimement résolu que soit autorisé le transfert des profits du tournoi de golf 2019 à l'organisme charitable *Fondation du Maire de Dunham*, soit le montant suivant :

Tournoi de golf 2019 .....7 268,48 \$

Adopté.

### **AIDE FINANCIERE MAIN DANS LA MAIN (PEDIATRIE SOCIALE DOCTEUR JULIEN)**

**248-19** Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu qu'une aide financière de 1 000 \$ soit autorisée à l'organisme *Main dans la Main*, centre de pédiatrie sociale du Docteur Julien à Cowansville, qui vient en aide à plusieurs enfants du territoire de Dunham.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire #02 19000 996.*

### **AIDE FINANCIERE FONDATION EDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND**

**249-19** Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu qu'une aide financière de 125 \$ soit accordée à la *Fondation Éducative Jean-Jacques-Bertrand* pour aider au financement des projets que parraine ladite Fondation, soit 5 \$/élève de Dunham qui fréquente l'école Jean-Jacques-Bertrand de Farnham (25), ainsi que l'achat de 6 billets à 60 \$ chacun, pour un total de 360 \$, pour la 14<sup>e</sup> édition du souper-conférence le 16 novembre 2019.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 19000 996.*

### **DECLARATION MUNICIPALITE ALLIEE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, ces actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

IL EST :

**250-19**

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu de proclamer la Ville de Dunham municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté.

### **VARIA**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. François Charbonneau - réflexion sur possibilité d'une résidence de personnes âgées ;  
- journal Le St-Armand.
- M. Jean Binette - distribution de compost à la Régie.
- M. Sylvain Larochelle - réflexion sur centre de tri à la Régie ;  
- subvention borne de recharge résidentielle ;  
- guichet automatique.
- M. Gérard Dalpé - chapiteau vignoble ;  
- délai fibre optique.
- M. André Pinsonneault - provenance de la fibre optique.
- M. Simon Gagné - problème évacuation de l'eau secteur Malenfant et Métairie.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**251-19**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

**Pierre Janecek, maire**

**Pierre Loiseau, greffier**

**Nicole Gingras, trésorier**